

— l'un des députés de la Colombie Britannique, me dit-on, protestant contre la nécessité pour les membres des provinces éloignées de revenir à Ottawa à une époque de l'été aussi avancée que le 2 juillet.

Mais l'intention de la chambre s'est encore manifestée par le fait suivant. Durant la session, un bill fut adopté pour augmenter l'indemnité payée dans ce pays aux membres du parlement. Dans ce bill fut insérée cette clause : " Ces amendements s'appliqueront à la présente session du parlement, et si l'une ou l'autre chambre s'ajournait pour une période de plus de trente jours, cet ajournement sera, pour les fins du dit acte, l'équivalent d'une prorogation. " Cette disposition, dans l'intention de ses auteurs, avait pour but de permettre aux députés de recevoir leur indemnité et leurs frais de route le 23 mai, jour où le parlement fut ajourné, sans être obligés de venir le 13 août, date fixée pour la prorogation. Je mentionnerai aussi que le même jour, c'est-à-dire le 23 mai, je me rendis avec le cérémonial d'usage au sénat pour donner mon assentiment aux bills de la session ; et en vue d'un voyage que je me proposais de faire dans les provinces maritimes durant l'été, je pris mes mesures, avant de partir d'Ottawa, pour faire la prorogation du parlement par commission, afin de m'épargner le trouble et la fatigue d'un trajet de 2,400 milles pour une simple formalité.

D'après la narration précédente, Votre Seigneurie en arrivera probablement à ma conclusion que, jusqu'à l'époque de l'ajournement de la chambre, il est clair que c'était le désir et l'attente du parlement que la prorogation eût lieu le 13 août. Et il est très-naturel que tel ait été le cas. Les affaires commerciales et les opérations agricoles de l'année doivent se faire durant les cinq mois de l'été. Presque tous les membres des deux chambres en ce pays sont engagés dans des affaires qui exigent leur présence. Être retenus loin de leurs foyers à cette saison est pour eux non-seulement un inconvénient, mais une perte d'argent. Déjà l'époque tardive de la session courante avait causé beaucoup de mécontentement, et il avait été expressément résolu par la chambre qu'à l'avenir la session ne commencerait jamais plus tard que la première semaine de février. La distance de Halifax à Ottawa est d'environ 1,200 milles ; de Victoria, C. B., elle est de 4,000 milles. La réunion du parlement en août, pour la dépêche des affaires, aurait fait perdre tout l'été à plusieurs députés et elle aurait été plus ou moins préjudiciable à tous, à l'exception de ceux qui demeurent à une journée ou deux d'Ottawa. La majorité de la chambre des communes semble avoir attaché peu d'importance aux accusations de *M. Huntington*, car elle a rejeté sa motion sans exiger même que mes ministres y répondissent, et je ne pense pas qu'aucun d'eux voulût une session le 13 août. Mais si la conduite de la majorité qui a supporté le gouvernement est facile à comprendre, la marche adoptée par les membres de l'opposition est difficile à expliquer. Ils avaient en leur possession, il est à présumer, ce qu'ils regardaient comme des preuves convaincantes de la corruption des ministres. L'affaire avait été renvoyée au jugement d'un comité, et selon la théorie des accusateurs, elle ne pouvait avoir qu'un seul résultat.

Forts de leurs convictions, ils n'auraient jamais dû laisser passer sans opposition la nouvelle de la prorogation, mais auraient dû avoir recours à tous les moyens que donne la constitution pour empêcher cet évènement.

En effet, leur devoir à cet égard était si manifeste, que leurs adversaires leur ont attribué l'intention primitive de permettre la dispersion de la majorité *sub silentio*, dans le but de ne réunir dans la chambre, au 13 août, que leurs partisans, chose d'autant plus facile à faire que le ministère recrute sa force surtout dans les provinces maritimes et extérieures, tandis que celle de l'opposition se trouve dans Ontario et Québec. On dit que la publication subséquente dans les journaux des documents connus maintenant sous le nom de correspondance *Allan-McMullen*, a été faite dans le but d'aider cette indigne manœuvre, en donnant un prétexte inattendu pour insister sur l'intervention immédiate du parlement à une époque où les partisans du ministère se trouvaient dispersés.